

Si nous faisons preuve du bon sens qui a caractérisé nos actions lorsque nous étions acculés au mur, le peuple canadien pourra surmonter toutes les difficultés auxquelles il lui faudra faire face.

Avec le ministre, je conviens que, si nous sommes unis, nous pourrions régler tous nos problèmes, et je suppose que tous en conviendront également. Mais je serais étonné que le ministre trouvât aujourd'hui le même degré de collaboration que durant la guerre. En effet, ceux qui réclament à grands cris la suppression des régies veulent se départir de cette collaboration pour revenir au vieux régime que décrit si bien la devise: "Chacun pour soi et Dieu pour tous."

L'hon. M. MITCHELL: Ce sont les deux congrès du travail qui l'ont proposée.

M. MacINNIS: Oui. C'était là le motif de cette demande de suppression des régies et ils le font encore valoir. Ils veulent la restauration de la liberté. Je me demande quelle liberté ils ont à l'esprit; est-ce la liberté de duper notre prochain avant qu'il nous dupe? C'est parce que nous n'avons pas de but commun et parce que nous voulons retourner aux principes de l'entreprise libre que ces apôtres de la liberté désirent se débarrasser des bureaucrates. Les gens qui formulent de telles propositions ne savent pas que les bureaucrates, s'il en est, ont été créés pour protéger la collectivité contre les bureaucrates privés et irresponsables.

Une VOIX: Ce sont des pirates.

M. MacINNIS: En effet. Le mouvement syndical a soigneusement étudié la suppression de la régie des salaires et des prix, surtout celle des salaires. Pour ma part, je ne puis, dans le moment, concevoir en quoi les ouvriers profiteraient de la levée de la régie des salaires.

L'hon. M. MITCHELL: Je partage les vues de mon honorable ami.

M. MacINNIS: J'en suis convaincu. En ce qui concerne la main-d'œuvre, l'offre est aujourd'hui plus forte que la demande, mais il en est tout autrement des autres denrées pour lesquelles la demande est plus grande que l'offre. Si nous enlevons toutes les régies, les prix monteraient fortement et il serait très difficile d'obtenir des augmentations de salaires. Je ne vois donc aucun espoir dans ce sens. Je crois, toutefois, que les ouvriers devraient être autorisés à solliciter des augmentations assez considérables, tant à cause de la cherté de la vie que de la quantité plus considérable des denrées de consommation mises sur le marché. Pour ces raisons,

on devrait permettre aux petits salariés, en particulier, de solliciter un accroissement assez considérable de leurs salaires.

Plusieurs honorables députés ont demandé que l'exemption d'impôt sur le revenu soit portée à \$2,000. Je comprends naturellement que le sujet ne relève pas directement du débat sur l'Adresse, qu'il a plutôt sa place dans l'étude de l'exposé budgétaire, mais il n'en a pas moins été soulevé. Pour ma part, je ne demanderais pas mieux qu'une exemption de l'impôt sur les deux premiers mille dollars de revenu, mais ce que j'apprécierais encore davantage, ce serait une mesure assurant à chaque famille des recettes de \$2,000. A quoi bon parler d'un relèvement de l'exemption d'impôt sur un revenu qui n'est pas touché?

Voici quelques exemples des salaires payés aux ouvriers canadiens en 1941, au moment où furent interdites les augmentations. D'après le Bureau de la statistique, au moment du recensement de 1941, 83.9 p. 100 des salariés canadiens touchaient moins de \$1,500 par année. Ces gens ne bénéficieraient guère de l'exemption proposée, surtout sur la partie du revenu dépassant les \$1,500 ou même les \$1,000. Comment pourraient-ils en bénéficier, puisqu'ils ne touchent pas cette somme? Passons maintenant aux catégories spéciales de travailleurs. A la même date, 1,028,800 salariés, soit 35.9 p. 100 du total, touchaient \$500. S'il ne suffit pas de statistiques pareilles pour convaincre les honorables députés qu'il nous faut agir, et agir sur-le-champ, dans le but de relever les salaires, je me demande bien ce qu'il leur faut.

Un autre document se trouve à notre portée, le rapport Marsh de 1941. On y trouve le nombre des chefs de famille entrant dans certaines échelles de salaires données. Dans les villes, 219,000 ouvriers, chefs de famille, touchaient de \$500 à \$1,000 en 1941. A la campagne, ils étaient au nombre de 80,000. Dans les villes encore, on en trouvait 114,900 relevant \$500 ou moins, alors qu'à la campagne leur nombre était de 103,100. Pourtant 1941 était une année de prospérité. C'est alors qu'on a stabilisé les salaires et, compte tenu du coût de la vie, ils ne sont guère plus élevés aujourd'hui.

Le Gouvernement affirme que le maintien d'un revenu national élevé est un principe fondamental. Or, le revenu national ne peut être élevé que si le revenu individuel l'est. Les deux s'enchaînent.

Je ferai une observation au sujet des \$2,000 soustraits à l'impôt sur le revenu. Pendant que l'augmentation de l'indemnité parlementaire était à l'étude, au cours de la dernière session, j'ai signalé qu'en qualité de membres du Parlement nous n'avions rien fait pour relever le niveau d'existence de la population canadienne. Je pourrais citer des chiffres, car j'en ai qui prouvent que le total versé en sa-